

Reconnaissance et indemnisation de l'invalidité dans la fonction publique

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA.

Objectifs

Étudier toutes les conséquences liées aux accidents de service, maladies professionnelles, autres maladies conduisant à l'invalidité



Public Visé

Responsables et gestionnaires chargés de la gestion des risques professionnels (accidents de service et invalidité)

Objectifs pédagogiques

Étudier toutes les conséquences liées aux accidents de service, maladies professionnelles, autres maladies conduisant à l'invalidité

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés théoriques illustrés d'exemples
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire expert en statut de la fonction publique et protection sociale



Pré Requis

Avoir suivi le stage « Accidents et maladies dont sont victimes les agents publics dans l'exercice de leurs fonctions » ou avoir une expérience ou justifier d'une pratique suffisante, niveau débutant

Parcours pédagogique

- Définition du risque professionnel
- Accidents de service (analyse des caractéristiques des accidents de service)
- Maladies professionnelles (analyse des caractéristiques des invalidités)
- Principes de reconnaissance
 - . Procédure de déclaration
 - . Rôle du conseil médical en formation plénière
- Imputabilité (reconnue, non reconnue)
- Rappel (congés de maladie, secret médical et secret professionnel)
- Reprise ou non-reprise des fonctions

• Procédures d'indemnisation

- Allocation temporaire d'invalidité des agents
 - . Constitution et circuit de transmission du dossier
 - . Indemnisation et taux pris en compte
 - . Paiement et révisions
- Pension d'invalidité CNRACL
 - . Analyse des allocataires
 - . Constatation de l'inantitude
 - . Constitution et suivi du dossier
 - . Taux d'invalidité
 - . Calcul de la pension
 - . Accessoires (rente d'invalidité, majoration pour tierce personne
 - . Notion d'aggravation et conséquences

Voies de recours

- Recours gracieux
- Recours contentieux



Deux jours pour appréhender concrêtement les risques professionnels, les procédures d'indemnisation des accidents et maladies et les recours liés à l'invalidité



Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- Avant la formation : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- Après la formation : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap: Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org



Effectif



14.00 Heures

Jours

De 4 à 14 Personnes

Inter (Par personne): 1 320.00

1 220.00 Inter Adhérent (Par personne):



Gaëlle DUCHER Responsable Ingénierie Formation Tél.: 0153391418

Mail: gaelle.ducher@adiaj.org